

Jean-Baptiste André Godin à monsieur E. Carel, 7 avril 1886

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 3 p. (484r, 485r, 486r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur E. Carel, 7 avril 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51809>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 avril 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Carel, E.](#)

Lieu de destination 31, rue Buffon, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin fait une série d'observations à Carel sur le caractère pratique des cahiers de la méthode d'enseignement de la couture qu'il lui avait envoyée en janvier 1885. Il lui demande si les auteurs de la méthode sont prêts à céder leur licence pour faire usage de la méthode dans les écoles du Familistère avec des étoffes différentes.

Notes La lettre de E. Carel à Godin du 7 janvier 1885, proposant à ce dernier l'acquisition de cahiers d'une méthode d'enseignement de la couture, est conservée dans les archives du Familistère parmi la correspondance passive de Godin (ARCH-FAM-2021-0-0410).

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familiste, 1 avril 1848

Monsieur Carel,

Vous avez bien voulu, en janvier 1847, m'envoyer une méthode d'enseignement de la couture, pensant qu'elle pourrait convenir aux écoles du Familiste.

Depuis, cette méthode a été étudiée avec le soin qu'elle mérite, et je crois utile, au intérêt que nous m'avez dit porter à la question, de vous faire connaître les observations auxquelles elle a donné lieu :

1^o L'étoffe de nos cahiers est trop apprêtée pour faciliter l'apprentissage à de jeunes enfants. Bien n'est difficile et hésitant pour leurs petites mains inhabiles comme la couture dans un tissu fin et sec.

2^o Nous employez cette étoffe même pour les cahiers de points devant et de reversés ; ce qui augmente encore la difficulté au point de rendre l'opération impossible à des enfants. Il faudrait pour que les élèves puissent

mettre plusieurs points sur l'aiguille.
"u' elles aient à pincer de la mousseline.
3^o Enfin, outre ces difficultés, le
prix des cahiers est trop élevé pour que
nous en puissions faire usage.

Si l'on établissait ces cahiers avec
de l'étoffe analogue à celle dont je nous
envoie sous ce pli un échantillon, on
pourrait sans doute en baisser le prix
et les cahiers auraient l'avantage d'offrir
des exercices faciles à exécuter. Ils auraient
seulement moins de coup d'œil, mais
ce n'est pas à cela qu'il faut s'arrêter.

Quant à la mousseline qui courrien-
drait pour les exercices de points devant,
nous n'avons pas en ce moment
d'échantillons à vous soumettre, mais
il n'est point douteux qu'on trouvera
assez ce qu'il faudrait, si l'on admet-
tait la justesse de nos observations.

L'idée première de cette méthode a
du bon, mais nous que nous en puissions
faire usage, je désirerais que les auteurs
consentissent, moyennant un prix, à

nous accorder la licence d'en faire usage dans les écoles du Familierté, en préparant nous-mêmes l'étape comme nous l'entendons.

Veuillez avoir l'obligeance de me dire si le titulaire du brevet consentirait cette cession, et à quelle condition ?

Je pense qu'il tirerait un meilleur profit de ce procédé, si il tâchait de le concéder aux 36 000 écoles de France, avec le petit outil à marquer l'étape que je lui indiquerais, au lieu de vendre les cahiers préparés.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs sentiments